

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
17 septembre 2018**

PUBLIE LE : 27 SEP. 2018

**Délibération n°170918-4 : AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS DE REHABILITATION ET
D'EXTENSION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE**

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le dix septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

PRESENTS

**AIGREMONT
CHAMBOURCY
LE PECQ
LE VESINET
MARLY-LE-ROI**

Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE
Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT

José CARRAT, DELEGUE TITULAIRE
Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAMBOURCY

Emma SADOON, DELEGUEE SUPPLEANTE
Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PECQ

Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET

MAREIL-MARLY

MARLY-LE-ROI

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Frederic GOZLAN, DELEGUE SUPPLEANT
Brigitte MORVANT, DELEGUEE TITULAIRE
Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT
Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

MAREIL-MARLY

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	10
<u>Pouvoir</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9

PISCINE / CS – 170918 -4

OBJET : AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE

RAPPORTEUR : Monsieur ROUSSEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 5 septembre 2018 ;

VU la délibération n° 190716-4 du 19 juillet 2016 par lequel le comité syndical a autorisé le Président à signer le marché public de travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine, conformément à la décision d'attribution de la commission d'appel d'offre réunie le 2 juin 2016 ;

CONSIDERANT que le délai initial de travaux est de 24 mois à compter de l'ordre de service de démarrage général délivré aux entrepreneurs et la nécessité de prolonger ce délai;

CONSIDERANT la nécessité de prendre des mesures concernant les sujétions techniques imprévues pour le bon déroulement de l'opération ;

CONSIDERANT les projets d'avenants des lots « démolitions gros œuvre VRD » (Lot 1.2), « charpente métallique » (Lot 2), « cloisons doublage faux plafonds » (Lot 6), « traitement charpente » (Lot 19);

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de Monsieur ROUSSEAU et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer les avenants lots démolitions « gros œuvre VRD » (Lot 1.2), « charpente métallique » (Lot 2), « cloisons doublage faux plafonds » (Lot 6), « traitement charpente » (Lot 19), relatifs aux marchés publics de travaux de réhabilitation et extension de la piscine, aux montants suivants :

N° du lot	Montant HT	Montant TTC
1.2	123 504,64 €	148 205,57 €
2	607 094,05 €	728 512,86 €
6	49 434,66 €	59 321,59 €
19	69 744,80 €	83 693,76 €

PISCINE / CS – 170918 -4

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer les avenants de prolongation.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 27 SEP. 2018
Transmis en préfecture et affiché le 27 SEP. 2018

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal